

PATRICIA TOURANCHEAU





RUBRIQUE FAITS DIVERS





SEUIL





RUBRIQUE FAITS DIVERS

Du même auteur

1993, mode d'emploi
Ramsay, 1990

Les Postiches
Un gang des années 80
Fayard, 2004

(Avec Sébastien Bennardo)
Brigade anti-criminalité
Flammarion, 2013

Guy Georges
La traque
Fayard, 2010 et Pocket, 2013

Le 36
Histoires de poulets, d'indics et de tueurs en série
Seuil/Les Jours, 2017 et Points n° 4726

Grégory
La machination familiale
Seuil/Les Jours, 2018

Le Magot
Fourniret et le gang des Postiches : mortelle rencontre
Seuil/Les Jours, 2019 et Points n° 5160

Le Grêlé
Le tueur était un flic
Seuil, 2022 et Points n° 6146

Kim et les papys braqueurs
Main basse sur les bijoux de la Kardashian
Seuil, 2024

PATRICIA TOURANCHEAU

RUBRIQUE FAITS DIVERS

ÉDITIONS DU SEUIL
*57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e^*

Photographies pp. 27, 82, 95, 111, 133, 153, 183, 206, 261, 283, 328, 377, 383, 421, 428, 454, 455 : © *Libération*.
Photographies pp. 39, 138, 177, 227, 408, 481 : droits réservés.

Conception graphique : Éric Deleporte

Photographies de couverture : Appartement de Mohamed Merah © Frederic Scheiber/Hans Lucas • Claude Lastennet © Riclafe/Sipa • Marc Hornec © Guillaume Binet/MYOP • François Besse © Api/Gamma Rapho • Photo d'identité de Michel Ardouin © AFP • Patricia Tourancheau (archive personnelle) • Pierre Chanal © Api/Gamma Rapho • Clément Meric © Vincent Nguyen/Riva Press • Bureau d'investigations © Shironosov/Getty Images.

ISBN 978-2-02-159343-3

© Éditions du Seuil, mars 2025

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Édito

Criminels, policiers, braqueurs, légistes, escrocs, kidnappeurs, espions, terroristes, trafiquants, faussaires et serial killers ont été mes « clients » attitrés durant mes vingt-cinq années *Libé* à Paris. Assassinats, viols, écoutes, évasions, enlèvements, arnaques, corruption, hold-up et attentats ont été mes sujets dévolus de 1990 à 2015. Violents, menteurs, ripoux, jaloux, fourbes, retors, crapules, brutes, haineux, traîtres, redresseurs de torts, vicelards, magouilleurs et psychopathes ont peuplé les pages « Société » de *Libération*. Embauchée le 1er novembre 1990 à la rédaction nationale du journal historique de Jean-Paul Sartre et Serge July, comme rubricarde « Police » du canard, accréditée au ministère de l'Intérieur et dans les services de sécurité, il m'incombe de suivre les grandes enquêtes qui en dépendent : actes et filières de terrorisme, traques d'« ennemis publics numéro un » (fugitifs, poseurs de bombes, tueurs en tous genres), attaques de banques et de fourgons blindés, rapts et fusillades, scandales politiques (barbouzes de l'Élysée et espionnage d'adversaires), démantèlements de gangs, etc. Mais, rare femme journaliste à ce poste pour un quotidien catalogué gaucho antiflics pro-taulards, ce n'est pas une sinécure de s'immiscer dans la « maison poulaga » et de tisser des liens avec les

mecs de ces services très masculins comme la Brigade de répression du banditisme (BRB) et l'antigang. Surtout quand je m'incruste en parallèle, armée d'un calepin et d'un stylo, dans le milieu des voleurs, pour recueillir leurs points de vue, les faire parler et glaner leurs secrets. Il ne faut pas non plus compter sur moi pour fournir des tuyaux aux flics en échange de leurs infos, une vieille et sale habitude pratiquée par certains. Pas de « donnant-donnant ». Même si j'ai commis des erreurs et quelques comptes rendus institutionnels, j'ai essayé d'entretenir des relations loyales avec les camps adverses, police et voyous, procureurs et accusés, de montrer de l'empathie envers les victimes ou témoins. Passionnée par les énigmes, j'ai enquêté à ma façon pour percer quelques mystères et dévoiler le dessous des choses. Passeuse et conteuse d'histoires, je ne juge pas, je ne flique pas, mais je questionne, j'écoute et recoupe pour retracer un épisode, un parcours, une bascule, un portrait.

Sur mes 3 000 à 3 500 « papiers » publiés entre 1990 et 2015, j'ai choisi soixante-neuf articles rangés en quatorze parties thématiques et ajouté, à l'occasion, des nouvelles fraîches sur leur devenir. La plupart portent sur des affaires retentissantes, qui ont marqué la France, et d'autres plus méconnues sur des destins hors du commun. Fait-diversière revendiquée, j'ai essayé de traiter de la même manière les petits comme les grands, les brèves et les événements, à chaud en pleine actualité, en feuilletons à rebondissements, en chroniques judiciaires ou séries d'été décalées. Comme ces plongées chez les espions, au cœur de la grande truanderie ou à l'Institut médico-légal. Ce sont parfois de véritables phénomènes de société, telles

les épidémies d'actions racistes de skinheads néo-nazis et d'attentats de voleurs de cités devenus jihadistes *made in France* à la Kelkal, les enlèvements contre rançon du baron Empain en 1978 et d'Ilan Halimi par le « gang des barbares » en 2006, ou encore l'émergence de redoutables tueurs en série lorsque l'ADN n'existait pas. Je me suis également intéressée aux femmes meurtrières, jeune rebelle amoureuse, mère infanticide, filles appâts, infirmière « veuve noire » ou sœur vengeresse. Attirée par les hors-la-loi, j'ai fréquenté des gars de la marge qui n'ont pas eu de chance pour comprendre leur choix de ce turbin interdit, raconter leurs coups d'éclat pour s'approprier de l'argent ou parfois leur réinsertion dans cette société pas faite pour eux, et les décrire avec un poil d'humour : l'éternel évadé François Besse (ex-associé de Mesrine) métamorphosé en philosophe ; les mousquetaires de la « Dream Team » ou le braqueur Nino Ferrara qui n'ont pas versé le sang ; le preneur d'otages de la cour d'assises de Nantes Georges Courtois et surtout l'anarchiste maçon faussaire espagnol Lucio Urtubia, ayant escroqué la plus grande banque américaine pour financer des causes.

Habituée à fouiller les poubelles de notre société, à investiguer en dehors des clous et à démasquer les doubles jeux, j'ai écrit sur d'horribles pervers mais toujours cherché l'humain derrière le crime. J'ai gardé le contact avec les protagonistes de multiples affaires après la tragédie ou le procès d'assises, lorsque l'oubli les a relégués avec leur trauma chez un psy ou avec leur peine en prison. J'ai aussi découvert des gens attachants au 36, quai des Orfèvres, parmi les familles de victimes et d'assassins, et même chez les bandits dits d'honneur qui

pillent les coffres-forts ou montent des arnaques sans blesser les personnes. Ce recueil de récits de *Libération* constitue une traversée du monde criminel tel que je l'ai vu et vécu, pas tout noir ni tout rose.

Patricia Tourancheau
À Paris, le 29 octobre 2024

Partie 1

Générations de tueurs en série

Les descendants de Barbe-Bleue ne sont ni des seigneurs de la guerre, ni des antihéros mythifiés comme les serial killers américains traqués par des profileurs érigés en anges blancs de la société. Loin du *Silence des agneaux*, les tueurs français contemporains sont plutôt des ratés de la vie, enfants violentés, marginaux errants, parfois débiles, voleurs, cambrioleurs ou détraqués sexuels qui ont basculé dans des crimes monstrueux, mais inspirent encore la pitié. Des meurtriers stoppés trop tard, souvent par hasard, par des enquêteurs mal outillés. Le premier que j'ai eu à traiter pour *Libé* dans les années 1990, c'est « le tueur de la Bastille », ou « de l'Est parisien », Guy Georges. À l'époque, la notion même de tueur en série ou serial killer n'est pas encore entrée dans les mœurs de la brigade criminelle du 36, quai des Orfèvres, qui parle de « multirécidivistes » ou d'« auteurs de crimes multiples », se méfiant des termes et pratiques importés des États-Unis. Malgré les traces de sperme, de sang ou de sueur laissées entre 1994 et 1997 sur plusieurs scènes de crime par cet égorgeur de jeunes femmes à Paris, et la caractérisation de cet ADN baptisé SK1 par le biologiste Olivier Pascal, la traque chaotique de ce redoutable meurtrier identifié et arrêté tardivement, le 26 mars 1998, a révélé le manque cruel d'un fichier centralisé.

Les loupés dramatiques de cette enquête sur Guy Georges ont poussé la France à voter enfin, en juin 1998, la création du fichier national automatisé des empreintes génétiques. Déjà en 1987, l'échec de la Crim' à appréhender le tueur en série de mamies à Paris Thierry Paulin, dont les traces papillaires relevées depuis 1984 sur moult lieux de meurtres ne figuraient que sur des fiches cartonnées dans des commissariats de province, avait boosté le pays pour se doter d'un fichier automatisé des empreintes digitales. En revanche, en 1996, alors que sévissait à Paris « le tueur aux mains nues », un procédurier de la brigade criminelle avait eu l'excellent réflexe de prélever un crachat dans la cabine de l'ascenseur de l'immeuble d'une victime qui avait livré l'ADN de Mamadou Traoré, déjà répertorié pour d'autres violences. Puis la police et la justice se sont équipées pour détecter les séries et lancées dans l'analyse de vieux objets placés sous scellés à l'aune des avancées de la science, trouvant ainsi les preuves de l'existence d'autres tueurs en série comme l'adjudant Chanal, du régiment de parachutistes de Mourmelon, ayant embarqué des auto-stoppeurs dans les années 1980. Enfin, pour contrer les profileurs français autoproclamés – souvent des charlatans ou escrocs –, qui se sont emparés du phénomène, les experts psychiatres ont analysé pour la justice ces tueurs en série au fil de procès d'assises que j'ai suivis et ont détecté des failles profondes dès leur petite enfance.

5 août 2002

1. Lignée sanguinaire

De Landru à Patrice Alègre, des « génies » du crime du début de siècle aux « paumés » de la nouvelle génération, revue d'assassins hors du commun.

Au XIX^e^ siècle, François Vidocq, brigand évadé du bagne devenu chef de la Sûreté, les appelait *« les écorcheurs »*, ces voleurs qui trucidaient les gens pour *« la bourse ou la montre »*, la vengeance ou le plaisir. Ainsi, le poète assassin Pierre-François Lacenaire, ancien commis voyageur qui a tué à coups de tire-point[1] passage du Cheval-Rouge et rue Montorgueil à Paris, se présente-t-il aux assises en 1835 en vengeur de l'humanité, en révolté de la misère, mais également en jouisseur du crime : *« C'est toujours un intérêt personnel, puisque c'est un plaisir. »*

L'ancêtre de la lignée historique des tueurs en série français s'appelle sans conteste Gilles de Rais, alias Barbe-Bleue, seigneur de la guerre et compagnon de Jeanne d'Arc, qui a séquestré et torturé 140 enfants dans les souterrains de son château de Tiffauges avant de finir pendu et brûlé à Nantes, en 1440. Il sera ressuscité dans les *Contes de ma mère l'Oye* en Barbe-Bleue dévoreur

1. Instrument avec une lame triangulaire et un manche. Cf. *Assassins, hors-la-loi, brigands de grands chemins. Mémoires de Lacenaire, Vidocq et Mandrin*, éd. par Michel Le Bris, Paris, Complexe, 1996 ; Anne-Emmanuelle Demartini, *L'Affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001.

d'épouses entassées dans une pièce interdite de son château, ou en ogre du *Petit Poucet*, qui tue ses sept filles au lieu des garçonnets. Gilles de Rais n'a cessé d'incarner « *le monstre de référence dans la mémoire collective d'un peuple* », écrit le commissaire Charles Diaz, coauteur du *Livre du crime*[1], mais le phénomène traverse toutes les époques et « *se caractérise essentiellement par le nombre important des victimes, sur une longue période* ».

Les deux guerres mondiales ont chacune produit un grand criminel, Landru et Petiot, qui ont attiré leurs victimes chez eux, les ont dépouillées et brûlées dans la cuisinière. Escroc au départ, Henri-Désiré Landru, qui contactait des veuves ou des célibataires par petites annonces pour capter leurs biens, a fini par éliminer dix femmes entre 1915 et 1919. Ultime défi à la société, Landru a refusé le matin même de la guillotine de livrer ses secrets à son avocat : « *Désolé, maître, c'est mon petit bagage !* » Crapule lui aussi à l'origine, le docteur Petiot, qui officiait durant l'occupation allemande, proposait à des juifs de fuir en Amérique du Sud et les « *vaccinait* » avec un poison pour récupérer objets et argent. À travers l'œilleton percé dans la porte de la cave, le docteur Petiot se délectait de l'agonie de ses victimes, vingt-quatre au moins, avant de les découper, les jeter dans un puits de chaux ou les incinérer dans son four. Avant l'échafaud en 1946, ce déséquilibré écrivit sur les murs de sa cellule : « *Je ne demande pas de remerciements, j'ai fait ça par esprit sportif.* »

1. Charles Diaz, Daniel Fontanaud et Michel Desfarges, *Le Livre du crime*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.

Une accalmie du phénomène, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la fin des années 1970, a toutefois été soulignée par le journaliste Frédéric Vézard dans *La France des tueurs en série*[1]. Le temps des Trente Glorieuses, de la Libération à la crise pétrolière. Est-ce l'énergie de la reconstruction après le mal absolu de la guerre qui a endigué les passages à l'acte ?

L'arrestation, en 1976, du tueur de l'Oise Marcel Barbeault, régleur dans une usine de Nogent-sur-Oise, déchaîne les passions. Il a attaqué huit femmes en sept ans, le long de la voie ferrée. « *Il les frappait avec un casse-tête, en réalité avec une pelle à ballast de la SNCF, donnait un coup de poignard dans le cœur, tirait une balle de carabine 22 long rifle, baissait leur culotte et les laissait les fesses à l'air* », se souvient le commissaire Bernard Trenque qui eut du mal à le coincer à cause « *des situations disparates, du mode opératoire pas toujours identique et de l'absence de liens avec les victimes, prises au hasard sur le chemin du travail* ». Georges Simenon, le père de Maigret et du polar, s'insurge dans *Paris Match* pour stopper l'hallali, et plaint Barbeault, ce « *schizophrène parfait* » qui, une fois la crise passée, « *reprend sa peau d'honnête homme, redevient un brave citoyen paisible* ». Simenon s'en prend aussi au « *mythe de l'augmentation de la criminalité* » : « *Il y a moins d'un siècle, on n'osait pas aller au théâtre à pied à cause des "Apaches".* »

En 1977, à Auxerre, un chauffeur des Rapides de Bourgogne, nommé Émile Louis, qui transporte des

1. Frédéric Vézard, *La France des tueurs en série*, Paris, Flammarion, 2002.

débiles légères placées en institution, commence à œuvrer dans son coin. Passé au travers durant plus de vingt ans, ce vieux monsieur aux cheveux blancs a été rattrapé par les gendarmes en 2000, et n'a pas encore été jugé pour sept meurtres de pupilles de la DDASS. Après « *les disparues de l'Yonne* », la décennie suivante s'amorce avec « *les disparus de Mourmelon* », sept appelés qui se volatilisent en auto-stop à la sortie du camp de 1980 à 1987. L'imputation de trois de ces meurtres vient juste de retomber sur l'adjudant Pierre Chanal, renvoyé devant les assises de la Marne.

En 1984, deux tueurs en série émergent en France. À Paris, Thierry Paulin, un Antillais homosexuel blond décoloré, élevé à Fort-de-France par sa grand-mère, rejeté en métropole par son père, dépouille et étrangle des vieilles dames, flambe l'argent des victimes dans les boîtes branchées de la capitale et organise une soirée avec champagne pour ses 24 ans, avant son arrestation en 1987. Séropositif, Paulin meurt en prison sans avoir été jugé pour dix-huit meurtres de grand-mères. Toujours en 1984, dans l'Est, Francis Heaulme, garçon retardé et dégingandé qui prend les coups d'un père alcoolique, perd sa mère protectrice, « *une sainte* », le 11 octobre, tente de se suicider, puis attaque une série chaotique de meurtres entre deux séjours en hôpitaux psychiatriques, jusqu'en 1992. Ce marginal déséquilibré lancera à ses médecins : « *Je suis un "serial killer"… le plus grand criminel du XX^e siècle,* Paris Match *et* Détective *l'ont écrit. Je suis passé trente fois dans* Le Républicain lorrain… » Pour le psychiatre Michel Dubec, Heaulme n'est qu'un « *débile vaniteux* », selon une définition du XVIII^e siècle, qui « *compense son QI limité à*

60 par de la mythomanie », et son impuissance par « *une suite de meurtres après boire, commis avec des comparses différents plus ou moins clochards, sur n'importe quel type de victime qui passe par là* ».

L'année 1990 marque un tournant. Les serial killers américains ont déjà débarqué en France dans la littérature policière, les romans de James Ellroy (*Le Dahlia noir*), la presse a retracé le travail du bureau du FBI à Quantico, mais la sortie au cinéma du *Silence des agneaux*[1] bouscule tout. Pour le sociologue Denis Duclos qui, dans *Le Complexe du loup-garou*, étudie « *la fascination de la violence dans la société américaine* », l'œuvre devient « *un fétiche, moins pour avoir campé un psychiatre en cannibale que pour en avoir fait un conseiller permanent de la police* ». Le scénario n'a rien d'extravagant puisque le psychopathe traqué par Jodie Foster a été inspiré par Ed Gein, qui tuait pour se fabriquer des vêtements en peau humaine (1958). Et le patron de l'unité de Quantico, Robert Ressler, qui a conseillé les auteurs, a lui-même eu recours à des tueurs en série pour résoudre ses enquêtes. « *C'est pourquoi le film n'a pas eu un banal statut de thriller*, écrit Duclos. *Il a touché au lien intime entre la culture américaine et le spectacle du crime.* »

Du coup, l'Hexagone importe les classifications du FBI et la définition du tueur en série : « *L'auteur de trois meurtres ou plus, sans mobile apparent, avec un intervalle de temps entre les crimes* », à distinguer des tueurs de

1. L'adaptation cinématographique de 1991 du livre de Thomas Harris (1989, trad. fr. 1990) par Jonathan Demme, a reçu l'oscar du meilleur film en 1992.

masse comme Richard Durn à Nanterre, qui a tué huit conseillers municipaux en une minute. Le FBI distingue deux grandes catégories de serial killers, les « *organisés* » psychopathes (75 %) et les « *désorganisés* » psychotiques (25 %). En France, les nôtres sont les deux à la fois, mixtes, et mêlent souvent l'appât du gain aux motifs sexuels.

Une nouvelle génération de tueurs en série français émerge des années 1990. Mamadou Traoré, le « *tueur aux mains nues* », à 23 ans, en 1996, a tué et violé, ou agressé et défiguré des dames à Paris, « *marabouté par le gri-gri maléfique donné par son père* ». En fait, le Sénégalais se serait vengé après avoir appris sa séropositivité et avoir été mis à la porte par sa mère. Guy Georges, abandonné en 1962 à sa naissance par sa mère et confié à une famille angevine, a perdu son identité à 6 ans, changé de nom, et agressé ses sœurs de lait à la puberté. De fugues en larcins, de foyers en prison, d'agression en viol, « *Joe the Killer* » a égorgé avec son Opinel sept jeunes femmes à Paris entre 1991 et 1997, et a pris perpét' à 36 ans. Sid Ahmed Rezala, « *le tueur des trains* », qui a tué trois femmes dans son errance ferroviaire en 1999, a mis fin à ses jours à la prison de Lisbonne. Et Patrice Alègre, le Toulousain de 33 ans, fils d'une coiffeuse légère et d'un policier violent, a étranglé de ses mains cinq victimes, et attend un second procès pour cinq autres.

Tous des gosses perdus, squatteurs ou itinérants, violeurs et meurtriers de femmes. Selon le policier Thierry Toutin[1], qui a étudié quinze cas de multirécidivistes fran-

1. *Le Profilage criminel*, de Thierry Toutin, Paris, La Documentation française, 2000.

çais des vingt dernières années, quasiment tous ont subi « *de graves violences morales, physiques ou sexuelles dans l'enfance* », 20 % seulement travaillaient, 60 % étaient SDF, neuf avaient une « *intelligence moyenne* ». Les trois quarts étaient des exclus de la société, des maltraités qui ont reproduit les sévices subis.

Loin des schémas américains, le psychiatre Daniel Zagury, qui en a examiné une douzaine, distingue trois types de tueurs en série en France. D'abord, les criminels « *pseudo-utilitaires* » comme Landru, Petiot, Paulin et Lastennet, qui, au départ, volent ou cambriolent les victimes, mais qui voient leur mobile crapuleux s'estomper « *au profit de gains psychiques plus obscurs* ». Puis « *les vagabonds semi-marginaux* », « *une lignée historique* » de Joseph Vacher, le tueur de bergères de la région de Dijon au XIX^e^ siècle, à Francis Heaulme. Enfin, les « *criminels sexuels* », comme Guy Georges ou Patrice Alègre, psychopathes et pervers narcissiques profonds : « *Le clivage à l'anglo-saxonne, avec l'alternance entre un Dr Jekyll bon travailleur et un Mr Hyde assassin, ne correspond pas au profil des tueurs en série français. La plupart ne sont pas socialement intégrés et, trop instables, ne parviennent pas à vivre durablement une relation de concubinage ou de mariage*[1]. » Par rapport aux États-Unis, le docteur Zagury note moins « *de mises en scène sexuelles délibérées, de glorification médiatique, de défis à la police…* » et s'inquiète de la dangereuse « *mythologie américaine qui érige ses criminels en véritables légendes du mal, en antihéros de société* »,

1. Daniel Zagury, « Du malaise psychopathique dans la civilisation au tueur en série », *L'Évolution psychiatrique*, vol. 66, n° 4, 2001.

exhibant « *la nature sauvage de l'être humain* » pour justifier la répression « *la plus implacable* ». Le puritanisme et la religiosité des sociétés anglo-saxonnes « *clivées entre le bien et le mal, la réussite et l'échec, Dieu et le diable* », paraissent un terreau plus favorable aux serial killers que l'Europe latine : « *Ne cédons pas à la fascination. Gardons nos traditions. Les nôtres sont des ratés de la vie qui suscitent encore un mélange d'horreur, de dégoût et de pitié.* »

6 août 2002

2. De maman aux mamies

Tous ceux qui ont approché le tueur de vieilles dames du Val-de-Marne Claude Lastennet, après son arrestation le 12 janvier 1994, ont été pris d'une angoisse terrible. Avec sa gueule d'ange et ses yeux de mort-vivant, ce gringalet de 24 ans a épouvanté les policiers les plus endurcis de la brigade criminelle de Paris et même l'avocat pénaliste Pierre-Olivier Sur : « *La première fois au parloir à Fresnes, je me suis trouvé face à un petit bonhomme très brun au physique quasi inexistant, maigre et voûté dans des habits amples. Il n'avait même pas une façon humaine de se tenir sur une chaise, comme l'homme sauvage retrouvé en forêt d'Aveyron, comme un chien galeux. Et son regard, son regard… venait d'ailleurs, de loin. Un physique diabolique, car une lumière diaphane passait à travers lui. Jamais je n'ai eu une impression pareille. J'estime, ce jour, avoir rencontré le diable.* » La psychologue Caroline

Legendre et le médecin Francis Louarn ont aussi vacillé sous « *son regard inquiétant, hypnotisant, qui donne le vertige, comme s'il voulait capturer l'autre, l'aspirer* » et sa manière de se rapprocher en levant les bras « *comme s'il voulait englober l'autre* ».

Ces matins-là, Claude Lastennet sentait « *qu'il y aurait une personne de morte* ». La première fois, pour Marcelle Cavillier, 87 ans, c'est arrivé presque par hasard. Ce 22 août 1993, il entre dans le pavillon de la vieille dame à Chevilly-Larue, sûr d'y trouver un gros paquet de billets, avec un revolver Magnum sans balles. Il a guetté. Il la croit absente. En fait, elle est là. Il exige « *sa thune* ». Elle refuse. Un coup de crosse sur la tête. Il fouille la chambre et dégote 12 000 francs dans l'armoire. Mais la femme se réveille, se jette sur lui et l'agrippe. Ce corps à corps « *l'énerve et l'excite* » : « *Je l'ai étranglée, j'ai serré son cou jusqu'à ce qu'elle ne bouge plus.* » Alors, il a éprouvé « *un spasme* » qui ressemble à un orgasme, une sensation de flotter « *dans un rêve* » au-dessus du monde, « *comme un oiseau qui vole* », et puis « *un soulagement moral, ça allait mieux après* ». Puis il a claqué le portail, a rejoint le foyer de jeunes travailleurs, pris une douche, acheté de la lessive au magasin Atac, lavé sa veste en jean ensanglantée, et réglé ses deux mois de loyer en retard, 2 400 francs.

Pour les quatre autres vieilles dames, « *c'était pas pour l'argent* ». Le 15 novembre, dès le réveil, voilà à nouveau « *la force intérieure* » qui le pousse. « *Je ne savais pas qui, ni où, mais je savais comment : je savais qu'il y aurait étranglement* », confia-t-il au juge[1] : « *Pourquoi des*

1. Procès-verbal du 17 janvier 1994.

vieilles ? Je ne l'explique pas, quoique les vieux, ça m'a toujours intéressé. Je voulais faire des études de gériatrie, mais c'était trop cher. » Ces jours-là, Claude Lastennet repère des mamies dans la rue. Antoinette Bonin, 76 ans, « *parce qu'elle marche plus lentement qu'un escargot* ». Le lendemain, Raymonde Fournier, 72 ans, sœur de l'ex-PDG de la SNCF, « *c'est un détail qui a fait que ça a été elle… Ses grosses lunettes. Elles étaient tellement grosses, des loupes, que s'il y avait eu du soleil, elle aurait eu les yeux brûlés* ». Augustine Royer, 91 ans, il l'a remarquée le 18 décembre à cause de « *ses chaussures trop grandes, elle avait les pieds qui sortaient* », et Violette de Ferluc, 92 ans, le 8 janvier 1994, « *c'est le poireau qui dépassait de son cabas* ». Il les suit chez elles, les étrangle, vole parfois de l'argent ou « *des trophées* », une télé, un bijou, un chapelet…

Claude Lastennet ne peut plus se passer de ces instants de toute-puissance et de jouissance qui apaisent sa « *grande angoisse* », sa « *peur au ventre, assez étrange* » à son réveil. Les jours de crime, même pas besoin de shit, lui qui fume d'habitude dix joints. Dénoncé par un copain du foyer, le voilà attrapé au bout de cinq meurtres en cinq mois et « *soulagé, sinon, j'aurais continué* ». Hospitalisé un mois à l'unité psychiatrique de Fresnes, Claude Lastennet balance entre l'envie d'en finir (« *Je ne peux pas être réincarné si je me suicide, donc il faut que je tue n'importe qui pour me faire tuer* ») et le besoin de comprendre. Faute de parvenir à élucider l'énigme intime de ses meurtres, ce garçon imprégné de science-fiction explique avoir donné la mort pour devenir immortel, tel Satan : « *À chaque fois que j'ai étranglé des femmes,*

il y a toujours un écoulement sanguin soit du nez, soit des oreilles. Je trempe un doigt, l'auriculaire droit, dans le sang et je le porte à ma bouche. Le sang m'excite. Je me suis d'ailleurs intéressé à des histoires de vampire, de Lucifer. » Pour le psychiatre Daniel Zagury qui l'a examiné, Lastennet « *puise dans les mythes de l'horreur pour essayer de rendre compte d'une sorte de quête de revitalisation* » mais aussi pour tenter de « *donner une trame* » au processus intérieur qui a guidé ses actes. Sans verser dans le délire du psychotique, le tueur ébauche des sortes d'icônes démoniaques ou vampiriques pour dépeindre des actes irreprésentables. Comment trouver des mots pour évoquer « *les retrouvailles fusionnelles avec le corps maternel dans la possession vampirique ou la mort de l'autre comme condition de la renaissance de soi…* », écrit Zagury[1]. Impossible. Pourtant, Claude Lastennet n'est ni un diable ni un vampire.

« *Je suis un monstre, mais je suis innocent*, dit-il. *Je l'ai fait, mais ce n'est pas moi.* » Bientôt, le prisonnier revendique de bénéficier de l'irresponsabilité pénale : « *Soit j'ai l'article 64, et je me marie, soit j'en finis avec la vie, je ne veux plus rien, sauf le non-lieu.* » Il écrit à sa mère des lettres passionnées : « *J'aurais voulu être le fils modèle. Accorde-moi ton pardon ! Le coupable, c'est quelqu'un que je ne connais pas. Je t'ai perdue à l'âge de 11 ans* », quand sa mère l'a « *trahi* » avec un autre homme. Elle a fait 600 kilomètres pour visiter son fils

1. Dans « Entre psychose et perversion narcissique, une clinique de l'horreur : les tueurs en série » (*L'Évolution psychiatrique*, vol. 61, n° 1, 1996), Daniel Zagury traite le cas de Claude Lastennet, alias « Jérôme ».

au parloir. Mais elle ne l'a pas embrassé, et a refusé qu'il lui « *prenne les mains* ». Quand Claude lui a dit : « *Si je suis condamné, je me taillerai les veines* », sa mère a rétorqué : « *Surtout, ne te loupe pas !* » Il a eu « *très mal au ventre* ». Il a pensé : « *Je ne la reverrai plus.* » Alors il a commencé son travail de deuil. Il a décidé de « *parler* » à sa thérapeute de Fresnes, Monique Delocque-Fourcaud[1], de reconstruire son histoire.

Faux jumeau, Claude Lastennet, né à Brest de père inconnu, « *un marin* », a été abandonné dès la naissance à son oncle et sa tante par sa mère qui travaillait aux PTT dans la capitale. À 2 ans, l'enfant breton retrouve son frère et sa mère, tous les trois ensemble à Paris, puis à Morlaix. Neuf années de « *bonheur, c'était Byzance* »… Jusqu'à l'intrusion du beau-père, 24 ans, dix ans de moins que sa mère, treize de plus que lui, ce qui a peut-être brouillé « *ses repères dans la différence des générations* » selon les psychiatres. Au bout de deux ans, la « *haine* » du beau-père se met à grossir, et reste intacte dix ans plus tard en prison : c'est « *un alcoolique violent* » qui l'humiliait et le cognait, « *un spermatozoïde qui aurait dû rester dans les couilles de son père* ». Il demande à sa mère de divorcer. Elle refuse.

À 13 ans, Claude s'éloigne de la maison « *pour ne pas le voir* ». En pension à Quimper, il passe un BEP d'employé de restaurant et un CAP de pâtissier. À 16 ans, le voilà serveur saisonnier. Et gros fumeur de shit. À

1. Dans « Je l'ai fait, mais ce n'est pas moi » (*Champ psychosomatique*, n° 17, 2000), Monique Delocque-Fourcaud relate le long travail thérapeutique du même « Jérôme ».

18 ans, réformé de l'armée et éprouvé par la mort de sa grand-mère adorée. À 19 ans, crise de nerfs et dépression, séjour à l'hôpital psychiatrique. À 20 ans, engagé au restaurant *Chez Dumonet* à Montparnasse, ce premier chef de rang côtoie des « *dames avec des visons* » qui proposent « *des rendez-vous galants* ». Il fait l'amour avec elles « *pas que pour l'argent, aussi par envie* » et ne se sent donc « *pas un gigolo* ». Au fil de son introspection, Lastennet interprète sa préférence « *pour les dames d'un âge certain* » par la recherche de la mère perdue. De retour à Paris chez son jumeau, Claude avale des cachets de Lexomil en février 1993, pour ne plus « *rester sur terre* ». À la sortie de l'hôpital psychiatrique, il prend des antidépresseurs, et deale du shit. L'été, il stoppe brutalement son traitement psychotrope. « *Pour moi, j'étais guéri. C'est là que ça a commencé.* » Les meurtres de vieilles dames. Et la sensation d'être un « *rien* » : « *Je me vois réduit à un tout petit point noir dans ma tête, je ne sens pas mon corps, je me sentais comme ça les matins où il y avait un mort.* »

Durant trois ans, Claude Lastennet ne peut plus dire « *je* » pour parler de ses actes, mais « *il* ». À son procès d'assises, en octobre 1997, l'accusé relate ses crimes à la troisième personne : « *J'ai vu les faits se dérouler comme si une autre paire d'yeux se trouvait devant les miens* », et annonce : « *Il est mort. Je l'ai combattu à l'aide de psychiatres, de psychologues et de curés.* » Il a été condamné à perpétuité, dont dix-huit ans de sûreté. Une peine qui entrouvre la porte de sortie en 2012.

Claude Lastennet a continué à recoller ses morceaux épars, a fini par fusionner « *il* » et « *je* », et par « *exister* ».

« *La psychothérapie m'a redonné un statut de vivant qui réfléchit. Je me suis réapproprié ma pensée. Avant de vous rencontrer, je n'existais pas* », a-t-il confié à Monique Delocque-Fourcaud qui l'a aidé à remettre de l'ordre dans sa tête après « *le cataclysme du passage à l'acte et à déjouer le destin* ». Il relate son mieux-être et ses passe-temps à la centrale de Poissy à son avocat, Pierre-Olivier Sur, dans une lettre datée du 15 mars 2001 : « *Je suis contrôleur à l'atelier de triage d'oignons, ail et échalotes, je pèse, je soulève cinq tonnes par jour. Je me suis musclé. Je vais m'occuper de mon physique encore un an ou deux, je verrais pour les études plus tard. J'ai un CAP de pâtissier, mais je ne peux pas m'en servir, car il n'y a pas de four en prison. C'est Petiot*[1] *qui en avait un. J'attends une photo pour peindre, un souvenir de Bretagne, ma vie. Je me suis mis au bricolage. J'ai fait une étagère pour mes CD et un meuble pour mes enceintes, pas mal ! J'ai rencontré un détenu. Si, comme je le crois, le courant entre lui et moi s'appelle Amitié, alors c'est le premier. En deux mois, j'ai appris plus qu'en neuf ans. Tu m'as empêché de sombrer dans la folie, et je ne t'en remercierai jamais assez.* » Claude Lastennet se met en scène en train de se rouler un joint et cite Matmatah, groupe de rock breton : « *Ah putain, ça fait du bien. Pour aimer les autres, faut s'aimer un peu soi-même. J'ai la tête dans les étoiles.* »

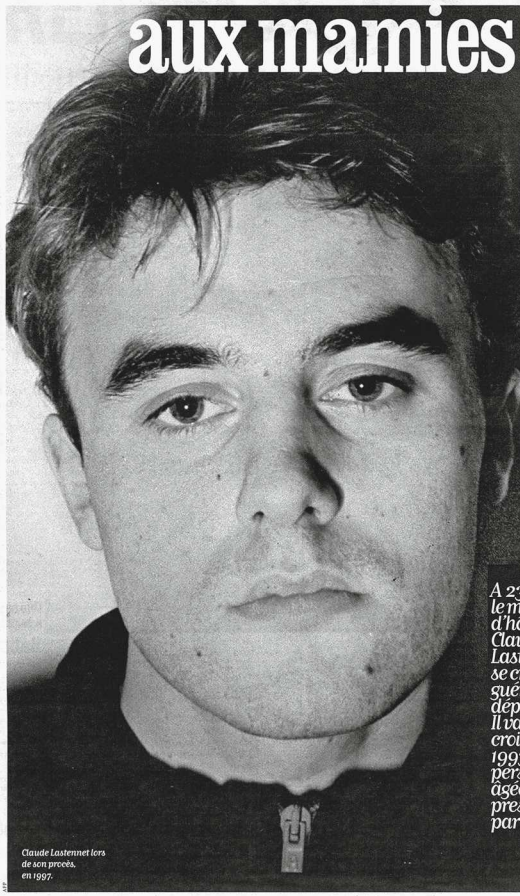
1. Le docteur Petiot qui, à Paris, durant la Seconde Guerre mondiale, a dépouillé des juifs et brûlé les corps dans sa cuisinière.

UN ÉTÉ 2002

Sur la piste des tueurs en série à la française 2/6

De maman aux mamies

Les descendants de Barbe-Bleue ne sont ni des seigneurs de la guerre, ni des antihéros mythifiés comme les «serial killers» américains, traqués par des profileurs érigés en anges blancs de la société. Loin du «Silence des agneaux», les tueurs français contemporains sont plutôt des ratés de la vie, enfants violentés, marginaux errants, parfois débiles, voleurs, cambrioleurs ou détraqués sexuels qui ont basculé dans des crimes monstrueux, mais inspirent encore la pitié. Des meurtriers stoppés trop tard, souvent par hasard, par des enquêteurs mal outillés.



Claude Lastennet lors de son procès, en 1997.

A 23 ans, le maître d'hôtel Claude Lastennet se croit guéri de sa dépression. Il va alors croiser, en 1993, cinq personnes âgées… presque par hasard.

Tous ceux qui ont approché le tueur de vieilles dames du Val-de-Marne Claude Lastennet, après son arrestation le 12 janvier 1994, ont été pris d'une angoisse terrible. Avec sa gueule d'ange et ses yeux de mort-vivant, ce gringalet de 24 ans a épouvanté les policiers les plus endurcis de la brigade criminelle de Paris et même l'avocat pénaliste Pierre-Olivier Sur: «*La première fois au parloir à Fresnes, je me suis trouvé face à un petit bonhomme très brun au physique quasi inexistant, maigre et voûté dans des habits amples. Il n'avait même pas une façon humaine de se tenir sur une chaise, comme l'homme sauvage retrouvé en forêt d'Aveyron, comme un chien galeux. Et son regard, son regard… venait d'ailleurs, de loin. Un physique diabolique, car une lumière diaphane passait à travers lui. Jamais je n'ai eu une impression pareille. J'estime, ce jour, avoir rencontré le diable.*» La psychologue Caroline Legendre et le médecin Francis Louarn ont aussi vacillé sous «*son regard inquiétant, hypnotisant, qui donne le vertige, comme s'il voulait capturer l'autre, l'aspirer*» et sa manière de se rapprocher en levant les bras «*comme s'il voulait englober l'autre*».

«Un spasme.» Ces matins-là, Claude Lastennet sentait «*qu'il y aurait une personne de morte*». La première fois, pour Marcelle Cavillier, 87 ans, c'est arrivé presque par hasard. Ce 22 août 1993, il entre dans le pavillon de la vieille dame à Chevilly-Larue, sûr d'y trouver un gros paquet de billets, avec un revolver Magnum sans balles. Il a guetté. Il la croit absente. En fait, elle est là. Il exige «*sa thune*». Elle refuse. Un coup de crosse sur la tête. Il fouille la chambre et dégote 12 000 francs dans l'armoire. Mais la femme se réveille, se jette sur lui et l'agrippe. Ce corps à corps «*l'énerve*» et «*l'excite*»: «*Je l'ai étranglée, j'ai serré son cou jusqu'à ce qu'elle ne bouge plus.*» Alors, il a éprouvé «*un spasme*» qui ressemble à un orgasme, une sensation de flotter «*dans un rêve*» au-dessus du monde, «*comme un oiseau qui vole*», et puis «*un soulagement moral, ça allait mieux après*». Après, il a claqué le portail, a rejoint le foyer de jeunes travailleurs, pris une douche, acheté de la lessive au magasin Atac, lavé sa veste en jean ensanglantée, et réglé ses deux mois de loyer en retard, 2 400 francs.

Pour les quatre autres vieilles dames, «*c'était pas pour l'argent*». Le 15 novembre, dès le réveil, voilà à nouveau «*la force intérieure*» qui le pousse. «*Je ne savais pas qui, ni où, mais je savais comment: je savais qu'il y aurait étranglement*», confia-t-il au juge (1). «*Pourquoi des vieilles? Je ne l'explique pas, quoique les vieux, ça m'a toujours intéressé. Je voulais faire des études de gériatrie, mais c'était trop cher.*» Ces jours-là, Claude Lastennet repère des mamies dans la rue. Antoinette Bonin, 76 ans, «*parce qu'elle marche plus lentement qu'un escargot*». Le lendemain,

*

Lorsqu'en 2012 Claude Lastennet peut demander sa remise en liberté au bout de sa peine de sûreté de dix-huit ans pour ces cinq crimes atroces de vieilles dames, il n'en fait rien, *« il diffère ce désir »* selon Me Pierre-Olivier Sur. Mais longtemps après, fin 2022, ce tueur à la gueule d'ange qui a enfin mélangé le « je » et le « il » pour reconstituer son Moi, se sent d'attaque pour affronter la réalité en dehors des murs. *« Il est prêt à sortir »*, annonce alors son avocat sur RTL : *« Tous les psys viennent dire qu'il n'y a plus de dangerosité chez lui. Il a vaincu ses démons et je le crois. Le Claude Lastennet qui a tué est mort. »* Au bout de près de trois décennies, une troisième personnalité est apparue : *« Aujourd'hui, c'est un autre, un personnage qui est extrêmement fragile et qui a peur de lui-même comme de son ombre, mais voudrait sortir pour la première fois encadré d'une escorte »* puis *« marcher dans la nature »*, une fois libéré. Ce rêve de retour aux sources, les pieds ancrés dans la terre nourricière, le regard perdu dans les grands espaces, Claude Lastennet ne l'a pas réalisé car, le 19 décembre 2023, au sein du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, la « faucheuse » l'a emporté.

9 février 2000

3. Les délires mystiques de Mamadou Traoré

Hier, la cour d'assises est revenue sur les faits, que l'accusé a refusé d'évoquer.

« *C'est l'enfer actuellement pour moi, je suis en prison depuis trois ans, j'ai six victimes dont deux décédées. Je ne suis pas fou et timbré, mais intelligent et cultivé. C'est à cause du travail de mon père avec un marabout sur mon passé, d'un grigri qui m'a fait re-sombrer dans la délinquance, alors que j'avais une carrière dans le football. Alors, s'il tombe sur une femme, le colosse qui est là, imaginez comment je peux lui faire mal.* » Mamadou Traoré, 26 ans, longiligne à l'apparence pas si puissante, a inversé les rôles hier à la cour d'assises de Paris face à sa première victime, Danielle B., 42 ans, amnésique « *par chance* » – selon elle – de l'agression. Il a refusé de lui restituer sa mémoire des faits parce que « *c'est immoral* » : « *Elle marche dans la rue, elle vit sa vie, elle va, elle vient et l'homme l'agresse, c'est pas normal. Les coups, ils partent.* » C'est son « *poing gauche qui est trop lourd* », il pratique « *la boxe thaïe, anglaise et française* ».

L'accusé refuse d'en dire plus et le président Yves Corneloup lit ses PV d'aveux : ce 22 avril 1996, à 2 heures du matin, Mamadou Traoré revient du *Queen Bee*, un karaoké du XIII^{e}. Il croise Danielle B., jolie femme au teint mat, juchée sur des talons hauts, « *pense à voler*

son sac » et la frappe au visage. Elle tombe sur le trottoir, il l'a traînée dans un hall d'immeuble, il a « *arraché son collant et soulevé son haut* » pour voir son soutien-gorge noir, et sa minijupe blanche pour voir sa culotte. Il est dérangé par « *du bruit* » et file avec le sac. Il a pris 100 francs de monnaie et l'a jeté sur la ligne de chemin de fer, du haut du pont rue Gandon. Au 12, habite sa mère. Au 13, Danielle B. Mamadou avait expliqué au juge d'instruction : « *La veille, je suis passé demander à ma mère de me reprendre à la maison, j'avais faim, j'étais au bout du rouleau, elle m'a jeté, elle m'a dit : "Démerde-toi." J'ai volé une bouteille de whisky à l'épicerie. Comme à chaque fois que je demande de l'aide à ma mère, j'ai fait une bêtise après.* »

Aujourd'hui, il réfute ces paroles dues à sa « *mystification* », et s'énerve : « *Je n'ai jamais eu de problèmes financiers ou sexuels. Ma vie sexuelle est à la perfection. Je payais une chambre d'hôtel 6 000 francs par mois et le trafic de stups me rapportait 20 000 à 25 000 francs.* » Son avocat, Me Honnorat, souligne que son client a « *ramené à la maison de l'argent de la drogue que sa mère a refusé* ». Pour les victimes, Me Gottschek insiste sur un point sensible : « *Qu'est-ce qui vous est passé par la tête quand vous avez baissé le collant de Danielle B. ?* » Mamadou Traoré tremble et explose en bégayant : « *J'ai l'impression dans cette salle qu'on se fout de ma gueule, qu'on me manque de respect.* » « *Un peu de pudeur,* coupe l'avocat général, Philippe Bilger, *cessez de donner des leçons de morale aux parties civiles.* »

Danielle B., veste fuchsia, pantalon moulant, raconte sans haine ce qui a « *bouleversé sa vie, tout cassé d'un seul*

coup ». Secrétaire de direction bilingue, et femme indépendante, elle ne peut plus travailler. Au chômage. Elle a mis huit mois à récupérer sa mémoire, a toujours un « *trou noir* » de quelques semaines, a séjourné en hôpital psychiatrique, a sombré dans la dépression et a eu « *des envies de suicide* ». « *Pendant deux ans, je n'ai pas supporté que des gens marchent derrière moi ou trop de monde. J'ai perdu le goût et l'odorat, les sens. Si je mange, je ne sais pas si c'est du Canigou ou du foie gras.* » Sur un ton de psychologue, Mamadou Traoré demande : « *Est-ce parce que vous avez un peu perdu le goût à la vie depuis votre agression ?* » Gentille, sa victime répond : « *Ça n'a aucun rapport, j'ai recommencé une autre vie.* » L'accusé se rassied : « *Je vous remercie infiniment.* »

Selon les psychiatres Jean Martel et Michel Dubec, qui ont expertisé Mamadou Traoré, ses agressions répétées répondent à « *un déchaînement pulsionnel archaïque si disproportionné par rapport à leur mobile originel (vol ou désir érotique) qu'elles évoquent le déclenchement d'une fureur destructrice* ». Suivie en général « *de comportements insolites, seulement ébauchés, à connotation sexuelle (dénudation partielle et caresse des corps)* » où Mamadou Traoré semble « *apaisé devant le corps de sa victime inanimée* ». Il ne supporte pas le « *décalage entre l'image qu'il se fait de lui-même et la réalité* », et « *réagit alors par la transgression sans frein* ». Les médecins parlent de « *psychopathe pervers* », notent son « *déséquilibre* », mais « *pas d'anomalie mentale ou psychiatrique* ». Mamadou Traoré est accessible à la sanction pénale, avec un « *discernement altéré par un trouble psychique* » au moment des faits. Le « *recours à la pensée animiste* »,

sur un fond culturel indéniable puisque ce garçon né au Sénégal a été imprégné de rites vaudous, permet à Mamadou Traoré de supporter ses actes et d'en parler, alors que les serial killers n'y parviennent pas : « *Son interprétation des faits lui permet de les reconnaître, mais de s'éloigner de leurs qualités archaïques et pulsionnelles. Alors qu'il en a été l'auteur et pas totalement le maître, il veut aujourd'hui en être le maître et plus du tout l'auteur.* » Avec un moteur de l'action – le grigri maléfique – extérieur à lui, l'accusé « *reproduit ainsi l'effet d'un Moi clivé qui est à l'origine de ses passages à l'acte* ». Le docteur Martel interprète « *sa conviction inébranlable du maraboutage* » comme « *un processus délirant* ». À l'inverse, l'expert Dubec y voit « *une rationalisation, le début d'un travail psychique* ». À ses yeux, la découverte de sa séropositivité en août 1995 puis le rejet par sa mère en mars 1996 ont tout déclenché : « *Pour moi, il s'agit d'un matricide déplacé.* »

*

Le *« tueur aux mains nues »* a frappé une fillette de 11 ans et cinq femmes âgées de 20 à 71 ans avec une telle force qu'il en a achevé deux et défiguré deux autres à coups de poing là où la Crim' croyait à l'usage d'une batte de baseball. Lors de son procès d'assises à Paris en février 2000, ce Sénégalais de 26 ans à la carrure de footballeur a fini par endosser deux meurtres et deux tentatives commis entre le 23 avril et le 30 octobre 1996, où la cheffe de cabinet du ministère de l'Aménagement du territoire a été rouée de coups et violentée dans un parking du XII^{e} arrondissement,

au point de ne plus jamais reconnaître son visage dans un miroir. Mais Mamadou Traoré rejette la faute sur un *« grigri maléfique »* donné par un marabout complice de son père honni. Toutefois, l'envoûté refuse alors d'imputer ses cinq viols ou attouchements au sortilège maléfique et ne veut pas entendre parler d'agressions sexuelles. Il est néanmoins condamné à la réclusion criminelle à perpétuité dont vingt-deux ans de sûreté. En détention, ses accès de colère et son ultraviolence rejaillissent parfois sur des surveillants, comme à Fresnes en 2000, puis à la prison centrale d'Arles en 2013, ce qui lui vaut près de trois ans de prison supplémentaires pour *« violences volontaires »* et un placement à l'unité pour malades difficiles (UMD) de Montfavet, dans le Vaucluse.

14 octobre 2003

Le procès de l'adjudant Pierre Chanal doit s'ouvrir aujourd'hui.

4. Le juge et les fantômes de Mourmelon

Septième juge du dossier, Pascal Chapart a réussi à faire la lumière sur le sort de trois des huit disparus en Champagne, entre 1980 et 1987.

Le septième juge fut le bon. « *Sans l'insistance des familles d'appelés, il n'y aurait jamais eu l'affaire des disparus de Mourmelon. Et sans la ténacité du juge Chapart,*

le septième sur ce dossier, il n'y aurait jamais eu, au bout, de procès d'assises de l'adjudant Chanal », témoigne Jean-Marie Tarbes, le gendarme qui a passé dix-huit ans sur le casse-tête des disparitions de soldats et d'auto-stoppeurs en Champagne entre 1980 et 1987. Il a fait équipe avec le juge en 1994. Ensemble, ils ont remué ciel et terre, exhumé des indices oubliés et élucidé cette affaire que d'autres préféraient voir fossilisée.

Pierre Chanal, 56 ans, résiste encore. À la veille de son procès d'assises, le 11 mai dernier, il a fait une tentative de suicide étrange avec une « *dose thérapeutique* » de somnifère Noctran. L'ex-adjudant-chef du 4e dragon de Mourmelon fait durer son bras de fer avec la justice. En grève de la faim depuis trois mois, néanmoins considéré par les experts comme apte psychologiquement et physiquement à comparaître, il refuse de participer à « *un procès joué d'avance* ». Mais, avec ou sans son accord, le procès aura lieu. « *La justice sera plus forte que sa volonté* », affirme le procureur général.

Il est aujourd'hui rattrapé par l'enquête au long cours du juge Pascal Chapart. Tels deux archéologues, le magistrat et l'enquêteur ont déniché *in extremis* LA preuve par l'ADN de l'implication de Pierre Chanal dans trois des huit cas de disparition, autour du camp militaire de Mourmelon. De quoi renvoyer l'adjudant-chef devant la cour pour ces trois ultimes séquestrations et assassinats. Ceux de Patrice Denis, 20 ans, civil volatilisé le 23 août 1985 à 10 kilomètres de Mourmelon ; de Patrick Gache, 19 ans, appelé du 4e régiment de dragons, enlevé le 30 avril 1987 sur le chemin du camp à la gare ; et de Trevor O'Keefe, 20 ans, auto-stoppeur irlandais qui traversait la région

Champagne le 3 août 1987 et a été enfoui dans un bois en Picardie.

Le petit juge Chapart, qui, selon l'avocat de la famille du disparu irlandais, Me Dupond-Moretti, a « *sauvé l'enquête sur O'Keefe* », n'a pu rattraper toutes les désinvoltures de son prédécesseur sur ce dossier-là, Pierre-Charles Marien, qui n'avait pas exploité tous les indices, a perdu des pièces à conviction et remis l'adjudant en liberté en juin 1995. L'avocat de la famille irlandaise réclame d'ailleurs le témoignage à la barre de ces deux magistrats. Au bout de huit années passées reclus chez sa sœur dans un village de la Loire, l'accusé Pierre Chanal refuse toujours d'endosser ces crimes en série. L'ordonnance de mise en accusation de l'adjudant Chanal (90 pages noircies par le juge Chapart) reconstitue une enquête chaotique, freinée par l'obstruction de l'armée, l'absence de cadavres, les secrets du militaire solitaire et les défaillances de magistrats.

L'élucidation des disparitions de bidasses les soirs de perm sur les routes du « triangle de la Marne » entre Mourmelon, Châlons et Suippes s'est longtemps heurtée aux dénégations de l'armée, qui, pendant sept ans, a traité les victimes de déserteurs. De passage dans la Marne en 1987, le ministre de la Défense d'alors, André Giraud, a même déclaré : « *Les disparus de Mourmelon, c'est une blague ridicule.* » Et l'appelé Patrick Gache, sans doute enseveli dans un des innombrables puits de la région, a reçu *post mortem*, en 1988, chez ses parents une amende de 302,15 francs du tribunal de Reims pour désertion.

C'est en 1985 que les gendarmes de la section de recherches de Reims se lancent à fond sur la piste

criminelle. Ils recherchent « *un solitaire, pervers sexuel, militaire ou passé par l'armée, rompu aux techniques commando* », selon un profil défini avec un psychologue. Le 9 août 1988, lors d'un contrôle routier, l'adjudant Chanal, chef de corps au 4e régiment de dragons de Mourmelon durant neuf ans, est arrêté. Dans son combi Volkswagen : un auto-stoppeur hongrois violé et ficelé. Une cordelette autour du cou, avec une chaîne à chaque bout, fermée sur ses poignets et attachée à la ceinture de sécurité[1]. La perquisition de son véhicule et de sa chambre au mess dévoile ses manies sexuelles (vagin artificiel, films porno, photos d'appelés nus sous la douche, séquences de masturbation face à son caméscope…). L'examen de son emploi du temps atteste sa présence à Mourmelon aux dates de cinq disparitions. En plus, Chanal fut le supérieur direct de quatre appelés disparus. Le Carme, laboratoire privé de microscopie électronique, établit que les éléments pileux ramassés dans le combi de Chanal appartiennent à six individus différents. Les trente-deux slips parfois déchirés saisis dans les affaires du sous-officier et les « *morceaux de sous-vêtements susceptibles de représenter des trophées d'un délinquant sexuel* » révèlent trois taches de sperme, deux du groupe sanguin A (celui de Chanal, du Hongrois et de deux disparus) et une du groupe O, que partagent quatre victimes.

À l'aube des années 1990, les analyses génétiques sont encore balbutiantes. Et Chanal ne passe pas aux

1. Chanal a été condamné le 23 octobre 1990 à dix ans de réclusion criminelle pour viol, attentat à la pudeur et séquestration de Paläzs Falvay. Il purgera sept ans.

aveux. À ce stade des investigations, les gendarmes n'ont « *découvert aucune preuve matérielle, directe et objective de la culpabilité de Pierre Chanal* […]. *La majorité des indices recueillis n'a guère dépassé le stade du subjectif* », admet l'ordonnance de mise en accusation. Mais, en juin 1993, une expertise spectrométrique des cheveux trouvés dans le combi, comparés à ceux des victimes, « *attribue valablement un seul poil* » au disparu Patrick Gache. Cet élément scientifique entraîne la mise en examen et sous écrou de Chanal pour six assassinats. Mais cela ne suffit pas. Et la cour d'appel de Reims va remettre l'adjudant en liberté dans le dossier des disparus, mais il reste en prison pour le viol du Hongrois.

En octobre 1994, le juge Chapart, alors âgé de 29 ans, récupère ce dossier lesté de sept disparus mais d'un seul corps retrouvé (Olivier Donner, tué en 1982). Il analyse les procès-verbaux, les annexes des rapports, mais l'instruction est dans l'impasse. Il annonce au gendarme Tarbes son intention de clôturer par un non-lieu : « *Je n'ai pas de quoi renvoyer Chanal devant la cour d'assises.* » L'enquêteur parlemente. Le juge rétorque : « *Convainquez-moi.* » Dans son ordonnance, le juge Chapart livre son raisonnement de l'époque : « *S'il était concevable qu'un tueur en série, et plus particulièrement Pierre Chanal, ait séquestré et assassiné les sept victimes, n'était-il pas également envisageable* » qu'Olivier Donner, SDF et homo, « *ait fait une mauvaise rencontre* », que Manuel Carvalho ait pu « *être pris à partie dans une rixe à Paris* » ou que le civil Patrice Denis ait été pris en stop par un autre délinquant sexuel ? « *Il était aisé de multiplier les exemples de ce type, alors qu'il ne s'agissait pas d'une loterie* », lit-on sous la plume

de Chapart. « *En l'absence de cadavres et d'aveux* », le juge décide de chercher « *uniquement à démontrer que le mis en examen a eu des contacts physiques* » avec des victimes.

Le hic, c'est que les vêtements retrouvés chez Chanal ont été restitués par la première juge d'instruction à la sœur de l'adjudant, qui les a gardés, et à l'armée, qui les a détruits. Sans que personne ait cherché à savoir si des habits appartenaient aux victimes. En quête de preuves, Chapart et Tarbes reprennent alors les perquisitions pour récupérer ce qui peut l'être. Mme Denis reconnaît ainsi le blouson en jean de son fils. Selon le gendarme, le magistrat obstiné ne se contente pas d'analyser les listes des scellés mais « *part en exploration* » en 1995 dans le grenier du tribunal de Châlons-en-Champagne fouiller les cartons d'objets saisis. Il fait une trouvaille capitale, à l'intérieur de « *gros sacs de plastique noir* » : les poussières et poils aspirés sur le sol du combi de Chanal et, surtout, « *les trois blocs de mousse qui constituaient sa couchette* », les draps et la literie. « *Le juge était stupéfait que ses prédécesseurs aient pu oublier d'exploiter ces pièces à conviction, mais n'en a rien dit en public, discret et réservé comme toujours*, rapporte Tarbes. *Comment pouvait-on être passé à côté, alors qu'on a erré des années ?* »

Le magistrat ordonne alors des prélèvements et découvre « *457 éléments pileux* ». En février 1996, misant sur les progrès de la science, il demande une expertise au labo de biologie moléculaire de Nantes. L'analyse durera trois ans. À défaut du bulbe de ces cheveux, les pionniers de l'empreinte génétique en France ne peuvent extraire

l'ADN nucléaire qui identifie à coup sûr, mais seulement l'ADN mitochondrial, moins fiable. N'empêche. Onze poils de la couchette du minicar de l'adjudant révèlent les empreintes génétiques de Patrice Denis, de Patrick Gache et de Trevor O'Keefe. Me André Buffard, défenseur de l'adjudant, compte bien attaquer ces expertises livrées en février 1999 et qui ont motivé en août 2001 le renvoi de son client devant les assises. Afin de bétonner le dossier O'Keefe, qui a rejoint son instruction, le juge Chapart a dû perquisitionner le bureau de son collègue Marien pour saisir un carton de scellés non transmis. En revanche, il n'a jamais retrouvé l'échantillon de terre prélevé sur le lieu de découverte du corps. Le juge Marien l'avait « *égaré* ». Alors, le magistrat du Sud-Ouest « *aux avant-bras sévères, taillé comme un rugbyman* », est allé lui-même « *bêcher la terre* » pour la comparer à celle qui souillait la pelle de Chanal. Et ça a payé. Car les deux spécimens correspondent au même type de terre. Mieux, selon l'expert légiste désigné par Chapart, le sillon laissé sur le cou d'O'Keefe par l'étrangleur s'accorde avec la corde à piano utilisée pour attacher l'auto-stoppeur hongrois.



*

Bien décidé à échapper à son procès d'assises à Reims pour les meurtres de trois auto-stoppeurs dans le *« triangle maudit de la Marne »* – sur les huit disparitions de Mourmelon entre 1980 et 1987 –, l'accusé Pierre Chanal a multiplié les tentatives de suicide, grève de la faim, refus de suivre les gendarmes au tribunal, dénégateur et rétif, incapable physiquement d'assister au premier jour d'audience le 15 octobre 2003. L'accusé s'était juré que *« jamais »* il ne serait jugé. Il a opté pour l'autocondamnation à mort la seconde nuit. Malgré le dispositif exceptionnel de surveillance, ce prisonnier rompu à *« l'action commando »* et à *« la neutralisation de sentinelles »* a déjoué les stratégies de l'ennemi pour lui filer entre les mains. Il a desserti deux lames des rasoirs Bic fournis par l'administration pénitentiaire, en a planqué une sous son dentier, l'autre dans l'étiquette de son jogging, puis, entre deux rondes, s'est tailladé l'artère fémorale. Imparable. Son autopsie a révélé un cancer des reins en phase terminale qui lui laissait peu de temps à vivre. La présidente de la cour d'assises a bien été obligée de prononcer *« l'extinction de l'action publique »* à son encontre. Énervée par tant d'incurie, la famille de l'auto-stoppeur irlandais Trevor O'Keefe tué par Pierre Chanal le 8 août 1987 a fait condamner l'État français en 2005 pour dysfonctionnement majeur des services publics de la justice.

24 septembre 2002

5. Casseur de cailloux et briseur de vies

Louis Poirson passe devant la cour d'assises de l'Eure pour un double meurtre.

Évreux, envoyée spéciale

« *C'est une grosse connerie.* » Ainsi, devant la cour d'assises de l'Eure, Louis Poirson, 40 ans, tailleur de pierre, parle-t-il du double meurtre de Monique Villain, 44 ans, et de sa mère Jeanine, 67 ans, dans un cimetière pour animaux, non loin de Pacy-sur-Eure. Ce 30 août 1995, les aboiements d'un « *clébard* » l'ont énervé, et puis aussi « *le pognon que les gens foutent* » pour enterrer des cabots. En rage, il décide de « *casser des tombes dans le cimetière pour chiens* », mais deux dames endeuillées par la mort de Babette, leur chienne, menacent d'appeler les gendarmes. Surtout la fille, une pète-sec de 115 kilos qui veut le dénoncer. Pour lui, ça signifie « *retour en prison* ». Il vient d'en sortir l'été passé. Il a été incarcéré neuf ans pour neuf agressions de femmes dans des parkings à Strasbourg entre mars 1983 et janvier 1985 : « *C'était pour l'argent* », insiste l'accusé aux cheveux noir corbeau, au nez et au menton taillés à la serpe. Il a pourtant violé quatre de ses victimes. À l'audience hier, il en rajoute : « *J'ai été condamné pour quatre, mais y en a plus, on en mettra… allez, dix…* » Rien à voir avec le sexe, selon

Poirson. L'avocate générale insiste : « *Pourquoi ne volez-vous que des femmes, alors ?* » Le violeur révèle crânement : « *Ça s'est présenté aussi avec des hommes, mais ça s'est pas su. C'était en 83, un patron de librairie et un simple travailleur.* »

À sa libération à l'été 1994, Louis Poirson se met en ménage avec Chantal Vaslet, une assistante maternelle de quatorze ans son aînée, qui avait échangé des correspondances avec ce détenu pour « *braquages* », croyait-elle. À la barre, la volumineuse dame en noir qui a six filles raconte ses deux années à Pacy-sur-Eure, puis à Mantes-la-Jolie, avec Louis, « *toujours attentionné* », qui porte les paquets et la protège. Bouquets de fleurs, promenades à la campagne, mais amour charnel en pointillé : « *Même pas une relation sexuelle par mois. Des fois, je me fâchais, je lui disais qu'il ne me désirait pas. Louis me disait qu'il était mal dans sa tête…* » Louis Poirson travaille alors dans une société de rénovation, « *entretien et taille des pierres, pour le dallage des terrasses* », et se dépense sans compter, « *serviable, disponible et fort physiquement* », selon sa patronne. Mais voilà la rechute. Le casseur de cailloux embarque en juin 1996 trois autostoppeuses de 15 ans, les menace avec un couteau et un « *pistolet en plastique* » : « *C'était pour leur faire peur parce qu'une amie de ma sœur, insouciante comme ces trois filles, avait eu des ennuis en stop.* » Pour les dissuader, en somme… Deux ans de prison. À la sortie, ses patrons le reprennent. Chantal aussi : « *Ce n'était plus le Louis que j'avais connu, il était plus froid et physiquement changé. On n'avait presque plus de rapports. Je lui ai proposé de se soigner, d'aller chez un sexologue, il n'en a*

pas eu envie. » L'accusé concède : « *C'est vrai que j'ai eu un blocage là-dessus. Après ma deuxième sortie de prison, ça s'est pas arrangé.* »

Lecteur de *SAS* et de *Détective*, « *de romans policiers et d'agents secrets* », de revues de motos et de chevaux, buveur de café (deux litres et demi par jour) mais pas d'alcool, Louis Poirson reproduit des peintures naïves de Walt Disney et débite sa haine contre ses parents, avec les mots qui s'entrechoquent. Né à Madagascar, ce métis d'une Malgache et d'un Français croit encore son père militaire (en réalité ouvrier du BTP) et situe à tort sa naissance avant le mariage de ses parents. Il taxe son « *vieux* » de « *con* », de « *rigide* », de donneur de « *raclées* » et « *la vieille, elle laissait faire* ». À l'école, l'infirmière l'a trouvé « *complexé par sa taille et son teint mat* ». Il a sculpté son corps par le sport, natation, football, basket, footing, musculation. Avec son CAP de marinier fluvial, il a piloté des barges durant quatre ans. Il a adoré *Rambo* au cinéma et a signé un temps ses lettres à Micheline, sa fiancée étudiante, « JR » pour John Rambo. Il a adopté la tenue militaire et les Ray-Ban. Et il tenait par-dessus tout à intégrer « *les paras commandos* » dans l'armée. Un genou défaillant après un accident de mobylette l'a rétrogradé comme bidasse en Allemagne, au génie : « *C'était vraiment le but de ma vie, voyager, le sport, le combat, les copains, l'armée, ça donne tout.* »

Après le meurtre de la mère et de la fille Villain en 1995, Louis Poirson est suspecté d'avoir tué deux retraitées âgées de 73 et 79 ans, en 1999, et toujours dans son périmètre de travail. Des vieilles dames comme sa mère.

*

Le 24 septembre 2002, Louis Poirson est condamné pour le double meurtre de la fille et la mère Villain à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de l'Eure. Lors de son second procès d'assises à Versailles, le 4 février 2005, le *« tailleur de pierre »* tueur en série écope de la même peine, assortie cette fois de vingt-deux ans de sûreté pour deux viols commis en 1998 et 2000, et les homicides en 1999 de Lucie Pham-Ngoc-Bich, septuagénaire sous tutelle d'une maison de retraite de Mantes-la-Jolie, et de Charlotte Berson, 79 ans, en promenade à Pacy-sur-Eure, qu'il essaya de faire monter à bord de sa voiture, fit tomber en la poussant violemment et embarqua dans son coffre, puis finit par étrangler : *« À soulever tous les jours des pierres de cent kilos, je ne sentais plus ma force »*, dit-il. Il reste une énigme pour les experts psychiatres comme Roland Coutanceau qui vint préciser à la barre : *« Il ne tue pas par plaisir mais dans des situations conflictuelles qui dégénèrent. »* Sans regret ni mobile.

16 février 2001

6. Un « petit Noir » en Anjou

Pupille de la DDASS, Guy Georges a été élevé par une mère nourricière qui raconte volontiers cet enfant « fainéant » mais « pas méchant ». L'instituteur dit qu'il ne « manquait de rien, mais ne s'épanouissait pas ». Récit.

« C'était un bébé magnifique. Guy, je l'ai eu à 7 mois et demi, le premier enfant que j'ai eu par la DDASS. Je voulais un petit Noir. Parce que j'avais vu une émission à la télé où ils parlaient de petits machins comme ça qui étaient malheureux. Guy était le seul enfant noir du Maine-et-Loire. Quand l'ambulance l'a amené, c'était un événement dans le pays, les gens sont venus voir. Dans le département, il y a un peu de racisme. Mais, après, tout le monde l'aimait bien. Sauf quelques mauvais qui disaient : "Tiens, v'là la Morin avec son négrillon." » Jeanne Morin, mère nourricière qui a élevé vingt gosses, dont treize de la DDASS, ne veut plus recevoir de journalistes dans sa grande maison vide, du côté d'Angers : un indélicat l'a photographiée en catimini pour vendre le cliché de la mère du présumé tueur en série de l'Est parisien, Guy Georges, à un magazine à sensation. Filmée sur le pas de sa porte après l'arrestation de son gamin, le 26 mars 1998, elle ne supporte plus les regards inquisiteurs après les rediffusions à la télé : « *Au Super U de Baugé, deux dames m'ont pointée du doigt, les gens vous fixent. Pourtant, j'ai pas de honte à avoir, mais ça me fait du mal. Je suis la mère du criminel. Guy, c'est mon gamin, sauf que je ne l'ai pas mis au monde. Je voulais me le garder pour moi, qu'il fasse une carrière. Dans mon for intérieur à moi, c'est affreux, y a pas de quoi être fière.* » Mais elle se révolte contre ceux qui la chargent à bon compte, les services sociaux de l'époque par exemple, pour masquer leur faillite : « *Ils cherchent si j'ai été à la hauteur. Si Guy avait été soigné, on n'en serait peut-être pas là. J'ai peut-être des défauts, mais je ne m'en trouve pas. Mes autres enfants vont bien. Je vais prendre 71 ans,*

et personne me fait peur, je suis vaccinée. » Mme Morin a été dépeinte par une psychologue en mère « *plantureuse, à l'œil vif, active et autoritaire, quelque peu castratrice* », et feu Jean Morin en père « *plus conciliant et discret* ».

Layette blanche et peau noire, Guy Rampillon a débarqué de nulle part le 4 juin 1963 à La Pellerine, dans les bras de Jeanne Morin, qui ignore tout de son passé. Sitôt expulsé des entrailles de sa mère, Hélène Rampillon, le 15 octobre 1962, à l'hôpital de Vitry-le-François (Marne), le bébé a été renié, ballotté. À 25 ans, Hélène Rampillon, petite Angevine montée à Marly-le-Roi travailler « *au bouchon* », dans les bars américains, cherche à se débarrasser de ce fardeau. Le père, George Cartwright, un Noir américain cuisinier sur une base de GI, a quitté la France pour retrouver sa femme aux États-Unis, deux semaines avant l'accouchement. Elle envoie aux parents du père un faire-part de naissance à sa façon. « *Ce télégramme demandait de venir chercher l'enfant, sinon il serait remis à la police ou à la DDASS* », a rapporté le frère aîné d'Hélène, Serge Rampillon, à la brigade criminelle de Paris : « *Je n'avais même pas su qu'Hélène était enceinte, mes parents non plus.* » Ces derniers ont refusé de prendre Guy, « *parce que c'était le deuxième* ». Hélène leur avait déjà casé son premier fils, trois ans plus tôt. « *Je ne pense pas que le fait qu'il soit noir ait pesé dans la décision. Mes parents n'étaient pas racistes, et ma mère, une femme légère comme Hélène le fut aussi, avait eu des relations intimes avec des Noirs.* » Le tonton Serge a donc récupéré sa sœur avec le bébé : « *Elle fumait énormément, elle n'avait pas du tout la fibre maternelle. Personne ne voulait garder cet enfant.* » Au bout de deux haltes chez des nourrices d'Angers pas payées, Guy échoue à la

DDASS, qui le place chez Jeanne Morin, le 4 juin 1963, puis recherche la mère « *dans l'intérêt des familles* ». Localisée à l'hôtel Éden de Versailles, Hélène Rampillon laisse les lettres sans réponse et rencontre enfin une assistante de la DDASS le 14 septembre 1965. Standardiste dans un organisme de l'OTAN pour 900 francs par mois, elle doit se marier aux États-Unis avec un soldat noir et promet de signer, d'ici à huit jours, « *l'abandon* » de Guy, qui a déjà 3 ans. Elle n'a plus jamais donné de nouvelles. Le 2 février 1966, la DDASS décrète « *l'état d'abandon* » de Guy Rampillon, bientôt pupille de l'État sous le matricule 5086. Toujours chez les Morin, l'enfant change d'identité le 23 février 1968. À 5 ans et demi, son nom a été effacé. Son second prénom, Georges, érigé en patronyme. Jeanne Morin a présenté les choses sous un bon jour : « *Je lui ai dit : "T'as de la chance, toi, de changer de nom", en rigolant. Guy était enchanté de s'appeler Georges.* » C'est pareil quand le mécanicien de la laiterie l'a surnommé « *"Boule de neige"* […] *il était content, Guy* ».

Guy a toujours été « *un enfant gentil et sage* » aux yeux de Mme Morin, « *peut-être trop sage justement* », se dit-elle aujourd'hui : « *Le seul problème que je lui aie connu, c'est de barboter des pièces ou des friandises. Il a chapardé de la monnaie qu'on laissait dans un vide-poches sur la télé. Mais quel enfant n'a pas fait ça ?* » Guy Georges minimise lui aussi[1] : « *Les vols, c'était des gâteaux dans un paquet, elle appelait ça un vol. Elle mettait tout sous clé, elle comptait les barres de*

1. Les citations de Guy Georges sont extraites de ses entretiens en 1998 et 1999 avec les experts psychiatres Michel Dubec, Henri Grynszpan et Daniel Zagury.

chocolat. » Maîtresse de maison hors pair, Jeanne Morin a réussi non sans fierté le tour de force de maintenir un intérieur bien rangé et briqué, une marmaille pas crasseuse, avec des habits sans tache. Quitte à tout faire elle-même pour « *être sûre que ça soit bien fait* ». Ainsi, elle a frotté et récuré Guy sous la douche jusqu'à 11 ans, elle a « *toujours fait son lit, parce qu'il était trop feignant* », et même « *ciré ses chaussures* » : « *Sinon, j'aurais passé plus de temps à décrasser mes portes*. » La mère nourricière n'a jamais été prise en défaut sur la propreté, même lors de l'inspection de la DDASS. Car, une fois tous les enfants partis à l'école, elle a « *fait le portage de pain* » le matin pendant six ans : « *Ils ont voulu m'attraper, mais la maison était en ordre, le linge propre, les lits faits. Ah, j'ai bossé. C'était du 6 heures-minuit, j'avais un moteur sous les pieds*. » Les grands frères Morin ont quitté la maison pour travailler, Guy Georges est en CM2 à l'école Saint-Joseph de Noyant, et cela se passe mal. Il a 11 ans et déjà « *un an de retard et de grosses lacunes* », selon l'instituteur, qui en parle alors avec Mme Morin : « *Elle était persuadée qu'il avait de grosses capacités, mais qu'il était fainéant de par le sang noir qui coulait dans ses veines. Je me souviens de son expression : "Il a ça dans le sang." Guy Georges ne s'épanouissait pas dans sa famille, mais ne manquait de rien matériellement*. » Sur son bulletin de CM2 1973-1974, l'enseignant a noté : « *Peu d'aptitudes intellectuelles et manuelles. Cet enfant aurait besoin de se donner à fond dans des activités extrascolaires, judo, ping-pong, foot*. » Dans une lettre, l'enfant raconte à son correspondant de classe qu'il hésite entre trois métiers pour l'avenir : « *Je veux être motard, parce qu'on ne m'appellera plus noiraud. Je veux faire clown, parce que j'en ai l'air. Enfin,*

je veux être footballeur, parce que j'aime ça. » Il décroche une super note avec l'exposé sur l'usine de poudre de lait, où son père officie en contremaître. Il entre au collège privé Notre-Dame à Baugé, redouble sa sixième. Commentaires de Guy Georges, vingt-cinq ans plus tard : « *Ma mère, elle était pas câline, et en général pas affectueuse, mais elle faisait bien son boulot, sans chichis.* » Elle l'a élevé comme les autres – les siens et les pupilles – « *à la baguette* ». Et sa couleur n'a rien à y voir : « *On plaisantait sur moi, mais ça me touchait pas. Au contraire, j'étais le seul Noir, ça me donnait une place originale.* »

Jeanne Morin rêvait son petit Noir en uniforme : « *Je voulais que Guy entre au prytanée à La Flèche, l'école des officiers. Pour se tirer dans la vie, étant de couleur, Guy aurait eu plus de chances avec cette présentation. Comme il était pupile [*sic*], il avait le droit. Ils les prennent à 10 ans, avec les fils de militaires. On en a discuté tous les deux, mais il était pas très courageux, et la discipline, ça lui plaisait pas. Pourtant, il apprenait bien à l'école, fainéant comme une couleuvre, mais ça rentrait bien, alors que ses sœurs peinaient. S'il avait voulu, Guy, il serait monté, monté…* » En juin 1975, à 12 ans et 7 mois, donc, Guy Georges, élève « *non intégré au milieu scolaire* », est envoyé en consultation au service de prophylaxie mentale de Saumur. Enfant « *trop défensif* », frappé d'une « *certaine nonchalance* » et d'une « *boulimie importante, peut-être le symptôme d'un trouble affectif* », note la psychologue : « *Se voit marié tout en blanc avec une fille blonde, et se voit en gendarme.* » Cependant, « *la nourrice ne semble pas connaître l'enfant. Une seule chose compte : la réussite scolaire, sans oublier la propreté.* » Après les vacances d'été, où Guy ne s'est « *pas adapté à la colo* »,

« *Mme Morin dit qu'il n'y aurait plus de problème au collège. Décidons d'interrompre les séances, selon le désir de l'enfant* »… Pourtant, le directeur de l'établissement souligne « *ce besoin qu'on s'occupe de lui* » : « *Guy cherchait par tous les moyens à attirer l'attention, depuis l'affabulation jusqu'à la violence.* » À la rentrée en cinquième, l'adolescent déjà grand et costaud « *conta le merveilleux voyage qu'il avait fait en Guadeloupe ou outremer pendant ses vacances* ». Une aventure chimérique chez ses frères noirs.

À la maison, Guy « *étouffe* » au milieu des six filles, déteste les « *corvées ménagères* » et trouve qu'il prend parfois des « *corrections* » pour les bêtises de ses sœurs. Le garçon se réfugie dans les bois et braconne en solitaire : « *Chaque fois qu'il peut, il s'échappe, fabrique des pièges, pose des collets pour les lapins et les lièvres, tue des poules d'eau au lance-pierres. Il porte toujours un couteau sur lui depuis le premier volé à 10 ans* », relatent les psychiatres. Il se met alors dans la peau de « Jo », le héros négatif, le méchant du roman *Tom Sawyer* : « *C'est un trappeur, personne ne l'aime, parce qu'il est indien.* » « Jo » a toujours gardé ce surnom depuis. Jeanne Morin ignore tout des chasses de son fils et jure ses grands dieux qu'il « *n'a même jamais apporté une graine ou une goutte d'eau aux pigeons* » : « *On en avait une centaine dans le pigeonnier, il en avait pas le courage, trop paresseux. Vous vous rendez compte qu'il fallait que je crie pour qu'il fasse son lit ou qu'il nettoie ses slips. Figurez-vous qu'il les lavait pas et les cachait sur le haut de l'armoire.* » Bien sûr, son enfant « *allait se promener dans les forêts tout autour, mais Guy, c'est pas un homme des bois. Il avait peur. Il prenait même pas les buses parce que ça pince. C'est un trouillard, pas une*